

SNEC CFE-CGC
8 Allée des Bergeronnettes
13013 MARSEILLE



REUNION DE NEGOCIATION DE L'ACCORD DE PARTICIPATION 2016/2017/2018, MASSY le 20 Juin 2016

› **Direction** :

Isabelle CALVEZ (DRH)
René THOMAS (Directeur Avantages Sociaux)
Jean Luc DELENNE (DRH)

› **SNEC** :

Thierry FARAUT (Hypermarchés)
Yannick TRICO (SUPPLY CHAIN)
Didier NAESENS (Saint Clément de Rivière)

› **Direction** : nous sommes réunis aujourd'hui pour une 4^{ème} réunion sur l'accord de participation. Pour construire celle-ci, nous avons essayé de prendre en compte vos différentes demandes formulées lors de la dernière réunion de négociation.

› **SNEC** : Mme CALVEZ, en préambule de cette réunion, nous avons, au nom du SNEC une déclaration à faire.

⇒ **Déclaration du SNEC** :

« La participation aux bénéfices est l'un des piliers du socle social du Groupe Carrefour. Au fil du temps, des milliers de salariés ont pu en bénéficier, et notamment par un calcul dérogatoire au calcul légal. C'est non seulement un parallèle à la distribution de dividende aux actionnaires, mais aussi un outil de motivation et de management destiné à la réalisation de nos objectifs. A ce sujet, le SNEC réaffirme encore que la redistribution des profits générés doit être plus équilibrée selon le triptyque suivant : actionnaires, clients et salariés.

Tous les participants à la négociation doivent garder cela à l'esprit...

La participation aux bénéfices est l'un des seuls ciments commun à toutes les entités du Groupe. C'est donc à ce titre un élément fédérateur et contribue, de ce simple fait, au sentiment d'appartenance qui est essentiel à la bonne santé de toute entreprise. En effet, nous contribuons tous, quelque soit notre fonction ou notre BU d'appartenance, au résultat opérationnel du Groupe.

Tous les participants à la négociation ne peuvent l'oublier...

L'accord en cours de négociation est triennal. L'enjeu est donc de taille car même si les résultats 2016 risquent d'être décevants pour de multiples raisons, les investissements réalisés pourront produire leurs effets sur 2017 ou 2018 et bénéficier à terme aux salariés au travers de la participation.

Tous les participants à la négociation doivent en être conscients...

SNEC CFE-CGC
8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 00010
☎ 09.84.22.79.90 - 06.32.85.46.37

✉ e-mail : secretariat.cfecgcarrefour@gmail.com Site : www.cfecgc-carrefour.org



SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DU GROUPE CARREFOUR

C'est pourquoi le SNEC appelle toutes les Organisations Syndicales et la Direction du Groupe à reprendre un dialogue constructif et responsable. La Direction doit supprimer le plafond de verre actuel de la Réserve de Participation afin de permettre aux salariés d'être mieux récompensés lorsque les résultats connaîtront une embellie.

Au risque de casser ce socle fédérateur de toutes les entités du Groupe, la Direction et les Organisations Syndicales ont une énorme responsabilité et doivent renouer le dialogue. Les salariés du Groupe méritent de conserver une participation aux bénéfices.

Tous les participants à la négociation en porteront la responsabilité... ».

▸ **SNEC : en ce qui nous concerne, nous vous avons envoyé nos revendications. Notre priorité, est de sauver la participation 2016 et d'obtenir au minimum le même niveau de participation que l'année dernière.**

▸ Organisation Syndicale : aujourd'hui ce que nous voulons c'est négocier. C'est une réunion de négociation et c'est ce que nous voulons faire. Nous pensons que des améliorations sont possibles. En effet, cela serait étrange de proposer aux collaborateurs un accord qui serait en dessous de l'existant... Mais, ce qui est certain, c'est que nous sommes ouverts à la discussion.

▸ FO : nous vous avons fait 2 propositions lors de la dernière réunion. Un taux à 6 % du ROC nous pensons que ce n'est pas suffisant. Lors de la précédente réunion, nous vous avons fait une proposition incluant différents paliers, et avec notamment un taux de ROC à 7 %. Ce que l'on constate aujourd'hui, avec votre dernière proposition, c'est que vous n'avez pas bougé... Nous vous avons fait des propositions avec différents paliers ou un ROC à 7 %. Ce qui est certain c'est qu'aujourd'hui nous constatons que votre proposition n'a pas évolué. Aujourd'hui, nous espérons que cela va changer... La proposition que vous aviez faite, lors de la réunion précédente sur une augmentation du ROC concernant les prochaines années nous semble correcte, mais pour 2016 cela ne nous va pas. Effectivement, le changement de Direction dans les hypermarchés devrait faire évoluer les résultats les prochaines années, mais concernant 2016, un ROC égal (6%), cela ne nous donnera pas une participation suffisante. Nous attendons donc aujourd'hui de voir évoluer votre proposition pour avoir une participation 2016 similaire à l'année dernière. Il est clair qu'aujourd'hui nous n'avons pas de mandat pour valider un accord tel que vous le proposez.

▸ Direction : par rapport à vos demandes formulées lors de la dernière réunion nous avons travaillé. Le problème n'est pas que nous ne voulons pas distribuer de participation, mais celle-ci doit être en corrélation avec l'exercice. Comme nous vous l'avons dit, les temps sont durs, même l'Euro de foot en France ne se passe pas comme prévu et nous pénalise dans les chiffres (interdiction de vendre de l'alcool dans certains magasins par exemple). Nous essayons de trouver des leviers pour augmenter le ROC, mais cela est vraiment compliqué.

▸ Direction : pour rappel, faute d'accord nous revenons à la formule légale et la seule à se réjouir serait la Direction Financière...

Par rapport à la dernière réunion, nous avons pris en compte vos demandes pour améliorer l'accord. Pour l'année 2016 (celle qui posait problème) nous avons une dernière proposition à vous faire. Pour 2016, si le taux de ROC est équivalent à 2015 nous vous proposons un taux à 7 %. Par contre s'il est inférieur nous retombons à 6. Pour 2017 nous passons à 6.1 % et à 6.2 pour 2018.

Pour les années suivantes en fonction de la progression du ROC on augmente le % (6.50%, 7% ou 7.50 %). Alors c'est vrai, rien n'est garanti, excepté notre volonté d'atteindre le meilleur niveau de ROC possible. La seule garantie, c'est de garder le même niveau de participation que l'année dernière, si nous réussissons à atteindre un bon niveau de ROC. En clair, nous vous garantissons en quelques sortes un supplément de participation en l'intégrant cette année dans l'accord.

Nous avons une nouvelle dynamique dans les hypermarchés, et nous espérons performer sur le second semestre pour garantir un bon niveau de ROC.

SNEC CFE-CGC

8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 00010

☎ 09.84.22.79.90 - 06.32.85.46.37

✉ e-mail : secretariat.cfecgcarrefour@gmail.com Site : www.cfecgc-carrefour.org



SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DU GROUPE CARREFOUR

- › Organisation Syndicale : le problème c'est votre proposition de départ. Ce qui serait bien c'est de partir sur le même niveau de participation que l'année dernière. Aujourd'hui, votre proposition globale c'est une moyenne de 550 euros par collaborateur...
- › Direction : nous vous le répétons, en réalisant un ROC inférieur à celui de l'année dernière, nous ne pouvons vous garantir le même niveau de participation.
- › Organisation Syndicale : vous avez quand même une certaine latitude... De plus ces dernières années, l'entreprise n'a cessé de récompenser à la hausse ses actionnaires. Il faut que l'entreprise fasse pareil avec la participation, proportionnellement... Cet aspect nous pose problème...
- › Direction : il faut comparer ce qui est comparable...
- › Direction : en cas de non signature, seule la BU Proximité va avoir de la participation ainsi que les supermarchés « Market ». Nous vous proposons un accord Groupe qui garantit une participation à toutes les entités. C'est une notion importante qu'il faut bien prendre en compte.
- › Organisation Syndicale : si on ne signe pas vous allez faire plaisir à la Direction Financière... Pour cette année votre proposition intéressant avec un pallier qui à ROC égal passe à 7 %. En 2017 on revient à 6.1 %... Le deuxième point est le suivant : si le ROC 2016 est inférieur au ROC 2015 on passe de 7 à 6 et là on perd 15 millions d'un coup et là c'est la catastrophe... Il faudrait proposer une fourchette en % pour passer à 6 %.

› **SNEC : ce que nous voulons, c'est avoir le même niveau de participation (base de calcul 2015) pour les 3 années à venir. Cela ne coûterait pas plus.**

- › Direction : nous avons trouvé des mécanismes pour améliorer la participation 2016 qui est l'année la plus difficile à passer. Nous, notre garantie c'est de donner seulement si le ROC progresse. Initialement l'accord devait être renouvelé à l'identique (6% du ROC). Là nous avons fait des efforts (avec des taux garantis pour 2017 et 2018 et pour 2016 une garantie à 7 % si le ROC est égal ou supérieur à 2015).
- › Organisation Syndicale : il y a un constat de désaccord sur la participation. Sur votre proposition il y a des avancées intéressantes pour 2016. Mais sur les années suivantes 2017 et 2018 c'est moins bien. On ne peut pas avoir un accord qui fait reculer. C'est la charge de l'entreprise de faire en sorte de garantir ce niveau et de le communiquer aux salariés.
- › Direction : ce que vous voulez de notre part c'est un engagement sur un ROC standard sur les 3 années, ce qui nous pose problème. Nous vous avons quand même fait des propositions qui vont dans le bon sens... Nous sommes quand même 3 fois supérieur au légal...
- › Organisation Syndicale : votre grille va jusqu'à 7.5 % mais elle n'est pas atteignable. Vous nous consultez sur des objectifs irréalisables...
- › Organisation Syndicale : sur le pourcentage aujourd'hui il y a un montant stable qui progresse tout doucement. Pour repartir sur 3 ans, nous voulons avoir cette garantie. Là dans votre proposition nous ne l'avons pas. Revenir de 7 à 6.1 % cela nous paraît inacceptable... Nous ne sommes pas là pour demander un palier à 10, mais on veut simplement une garantie d'avoir le même niveau de participation. Si nous arrivons à mettre en place une grille avec une base participation et 7 % du ROC nous n'en serions pas très loin.
- › Direction : nous avons amélioré notre proposition au maximum. Nous ne pouvons pas vous sécuriser 2016 et 2017.
- › Organisation syndicale : nous ne sommes pas dans l'excès...

SNEC CFE-CGC

8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 00010

☎ 09.84.22.79.90 - 06.32.85.46.37

✉ e-mail : secretariat.cfecgcarrefour@gmail.com Site : www.cfecgc-carrefour.org

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DU GROUPE CARREFOUR

- › Direction : nous allons vous envoyer nos dernières propositions et après chacun prendra sa décision.
- › Organisation Syndicale : le risque c'est qu'il n'y ait pas de signataire... Alors pourquoi ne pas faire un avenant d'une année... Car avec vos propositions nous allons dans l'impasse. C'est une hypothèse...

› **SNEC : un accord sur un an nous permettrait de faire un point l'année prochaine pour voir ou nous en sommes. De plus nous sommes plus ou moins d'accord avec votre proposition sur 2016...**

- › Direction : pourquoi pas, un accord sur une année. Cela nous paraît être une bonne solution vue l'impasse dans laquelle nous nous trouvons...
- › Organisation Syndicale : notre volonté première n'est pas de faire un accord d'une année, mais si cela nous permet de sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons, pourquoi pas...
 - › Organisation syndicale : nous vous avons déjà proposé un accord annuel lors de la précédente réunion, donc nous sommes d'accord.
 - › Direction : peut être que pour cette année cela serait mieux, et nous permettrait d'avoir une meilleure visibilité dans un an. Ce que nous pouvons vous proposer c'est un accord sur un an ou un accord triennal avec une révision de celui-ci tous les ans.

› **SNEC : un accord sur 1 an afin de nous permettre d'avoir une meilleure lisibilité nous paraît la meilleure solution.**

- › FO : dans la mesure où en 2017 nous sommes à un taux de 6.10 % du ROC, la seule option pour nous est l'accord sur un an.
- › Organisation syndicale : sur le principe nous sommes OK. Après, pour 2016, le problème qui reste ce sont les montants faibles 6 % ou 7 %. Pourquoi ne pas partir en 2016 avec un taux à 7 % ?
- › Direction : nous avons mandat pour un taux de 6 %. Par contre si nous réalisons un ROC identique à l'année dernière nous aurions toujours la possibilité de proposer un supplément de 15 millions...
- › Organisation Syndicale : après il faut définir la limite de ROC pour passer de 7 à 6 % : en cas de non réalisation du ROC (à partir de combine passons nous à 6 %).
- › Direction : nous pensons à une fourchette de 5 millions en dessous du ROC.
- › Direction : nous allons faire un accord sur 1 an, cela nous semble pas mal.
- › Organisation Syndicale : 2016 vous proposez potentiellement moins que l'année dernière. Donc sur un an ok, mais votre accord aura du mal à passer.
- › Direction : c'est cela ou rien. Si vous ne voulez pas de cet accord ne le prenez pas. Nous expliquerons aux collaborateurs que nous avons proposé le même accord que l'année dernière et que les partenaires sociaux n'en ont pas voulu. Là, nous donnons à minima 550 euros en moyenne par collaborateur. L'année prochaine nous répartirions sur une progression. Là, nous sécurisons 2016...

› **SNEC : vous conservez le fait de sauter les paliers ?**

- › Direction : oui. Après nous verrons pour renégocier les paliers à 6.1 et à 6.20 %. (Progression du taux de ROC = progression du ROC). Ce qu'il faut bien comprendre c'est que si nous faisons le ROC on aura la même participation que l'année dernière si on ne le fait pas cela ne sera pas possible. Après si l'on n'est pas loin du ROC, on pourra faire un supplément, nous en sommes capables car nous ne voulons pas démotiver les collaborateurs.
Faire sur un an cela me semble raisonnable, car cela va nous permettre de stabiliser l'année.

SNEC CFE-CGC

8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 00010

☎ 09.84.22.79.90 - 06.32.85.46.37

✉ e-mail : secretariat.cfecgcarrefour@gmail.com Site : www.cfecgc-carrefour.org



SYNDICAT NATIONAL DE L'ENCADREMENT DU GROUPE CARREFOUR

▸ **SNEC : vous partez sur un ROC de 1 211, 7 milliard ?**

- Direction : *OUI 1 211, 7. Avec une tolérance.*
- Organisation Syndicale : *ce que vous proposez c'est la même chose que l'année dernière. Donc pour nous nous n'avons pas avancé. Nous sommes à 84 millions d'euros.*
- Direction : *nous allons vous envoyer une proposition d'accord sur un an qui sera soumis à votre signature avant le 30 juin prochain.*

CS

SNEC CFE-CGC

8 Allée des Bergeronnettes 13013 MARSEILLE - SIRET 539 900 480 00010

☎ 09.84.22.79.90 - 06.32.85.46.37

✉ e-mail : secretariat.cfecgcarrefour@gmail.com Site : www.cfecgc-carrefour.org